

2018 RAPPORT D'ACTIVITÉS



COLMAR
AGGLOMÉRATION



SOMMAIRE

ÉDITO	4
1 - PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION	5
○ PRÉSENTATION	6
○ FONCTIONNEMENT	8
2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION	11
○ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	12
○ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	20
○ ENVIRONNEMENT	24
○ CADRE DE VIE	30
○ RESSOURCES	35
3 - TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME	41

Directeur de publication

Gilbert Meyer

Rédacteur en chef

Sylvie Maurutto
sylvie.maurutto@colmar.fr

Conception

L'attitude 90 - Belfort

Impression

Imprimerie Centrale - Mulhouse

Crédits photos

Colmar Agglomération
Pictural - Colmar

EDITO



Gilbert Meyer

Président de Colmar Agglomération / Maire de Colmar

Chers amis,

2018 a marqué, pour Colmar Agglomération, le franchissement d'un cap essentiel: le 6 décembre dernier, **notre beau et fructueux regroupement composé désormais de 20 communes fêtait en effet ses 15 ans...** 15 ans d'un travail passionné, obstiné et – on peut le dire – productif de la part de vos élus et des services de Colmar Agglomération.

Il est difficile de résumer une année d'action en quelques lignes. La sélection des « points » forts ne doit pas masquer la richesse des actions et interventions de notre communauté d'agglomération qui passe par une implication forte des élus et des services. Je souhaite ici les remercier.

Ce rapport d'activité confirme, tout d'abord, l'excellente santé financière de notre intercommunalité, déjà constatée les années précédentes. Des dépenses de fonctionnement stables, des recettes de fonctionnement en hausse malgré la poursuite de la réduction massive des dotations de l'État, un niveau d'investissement élevé porté par une belle capacité d'autofinancement permettant un endettement particulièrement faible... et des taux d'imposition largement inférieurs à ceux rencontrés dans les autres intercommunalités, que ce soit en direction des entreprises ou des ménages!

Une politique volontariste d'investissement et de modération fiscale, donc... mais également **une multitude d'autres leviers actionnés de manière à ce que chacun d'entre vous trouve, dans sa ville ou son village, un large panel de services**: multiples actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, opérations en direction de la jeunesse, des loisirs et du sport, aides pour une énergie maîtrisée, traitements innovants des déchets, développement des transports scolaires, valorisation d'un enseignement supérieur performant tout près des familles de nos étudiants ... et j'en passe, bien sûr!

Nos priorités restent les mêmes: favoriser l'attractivité et le développement économique de notre territoire, viser l'équilibre et la complémentarité urbain/rural, dans un esprit de solidarité, et une réelle qualité de vie et de services.

Un bilan d'activité est indissociable des chiffres. Ceux-ci témoignent du rôle d'investisseur local assuré par Colmar Agglomération. Nous avons construit les atouts nous permettant de nous positionner sur le territoire comme leader, en terre d'avenir, en espace solidaire. Bonne lecture des richesses de notre territoire!

1

PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- PRÉSENTATION
- FONCTIONNEMENT

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION

CARTE D'IDENTITÉ de Colmar Agglomération

○ Le périmètre

1^{er} novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / **8 communes.**

1^{er} janvier 2006

Adhésion de la commune de Jebnheim / **9 communes.**

1^{er} janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / **14 communes.**

30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar Agglomération ».

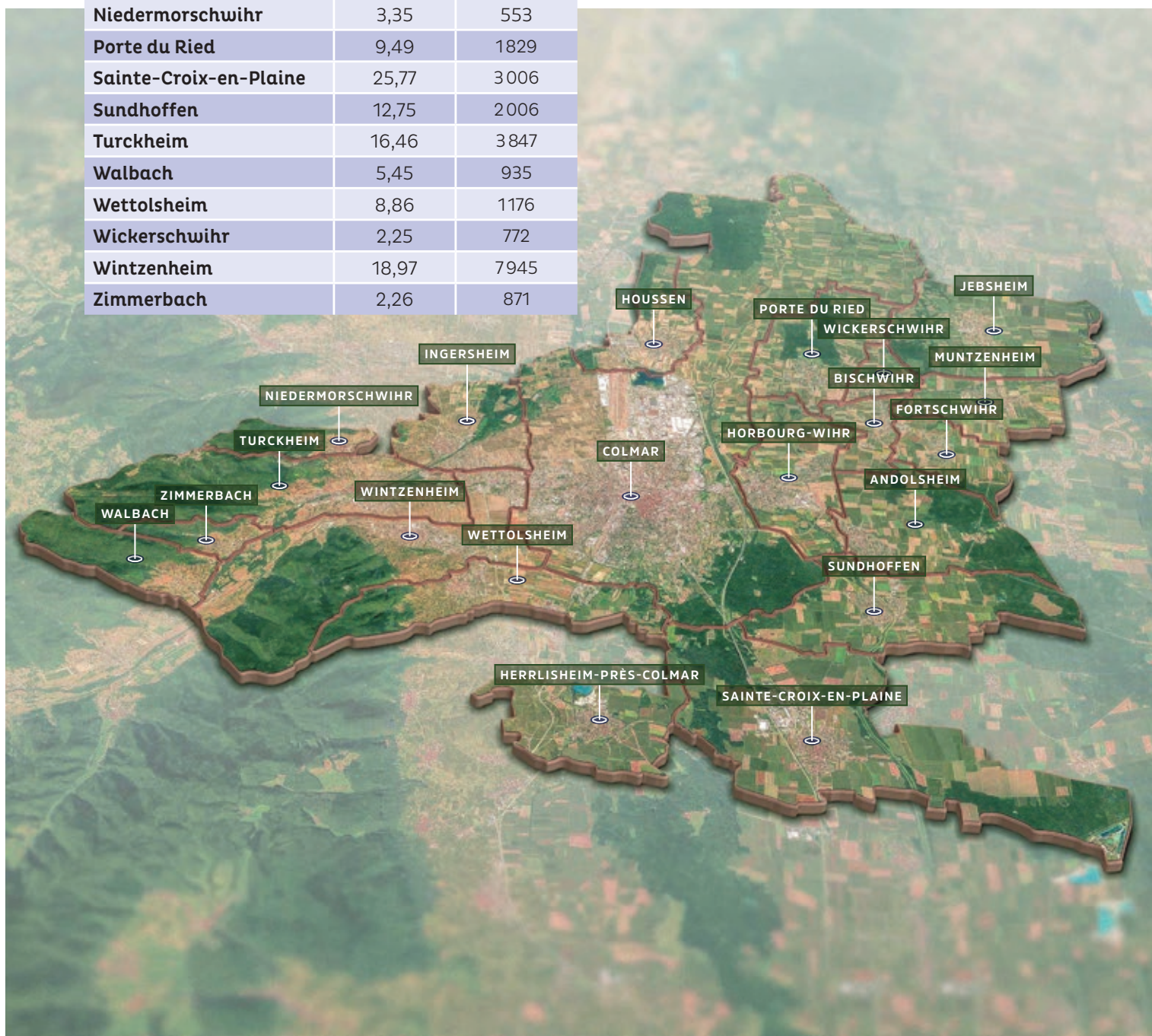
1^{er} janvier 2016

Adhésion des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried (commune nouvelle associant Holtzwihr et Riedwihr) et Wickerswihr / **20 communes.**

Colmar Agglomération au 1^{er} janvier 2019



	Surface (km²)	Nombre d'habitants
Andolsheim	11,58	2 345
Bischwihr	3,23	1 034
Colmar	66,57	71 445
Fortschwihr	4,78	1 187
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 833
Horbourg-Wihr	9,42	5 948
Houssen	6,70	2 186
Ingersheim	7,44	4 733
Jebsheim	14,85	1 403
Muntzenheim	6,48	1 260
Niedermorschwihr	3,35	553
Porte du Ried	9,49	1 829
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	3 006
Sundhoffen	12,75	2 006
Turckheim	16,46	3 847
Walbach	5,45	935
Wettolsheim	8,86	1 176
Wickerschwihr	2,25	772
Wintzenheim	18,97	7 945
Zimmerbach	2,26	871



FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Les conseillers municipaux

Des conseillers municipaux des 20 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

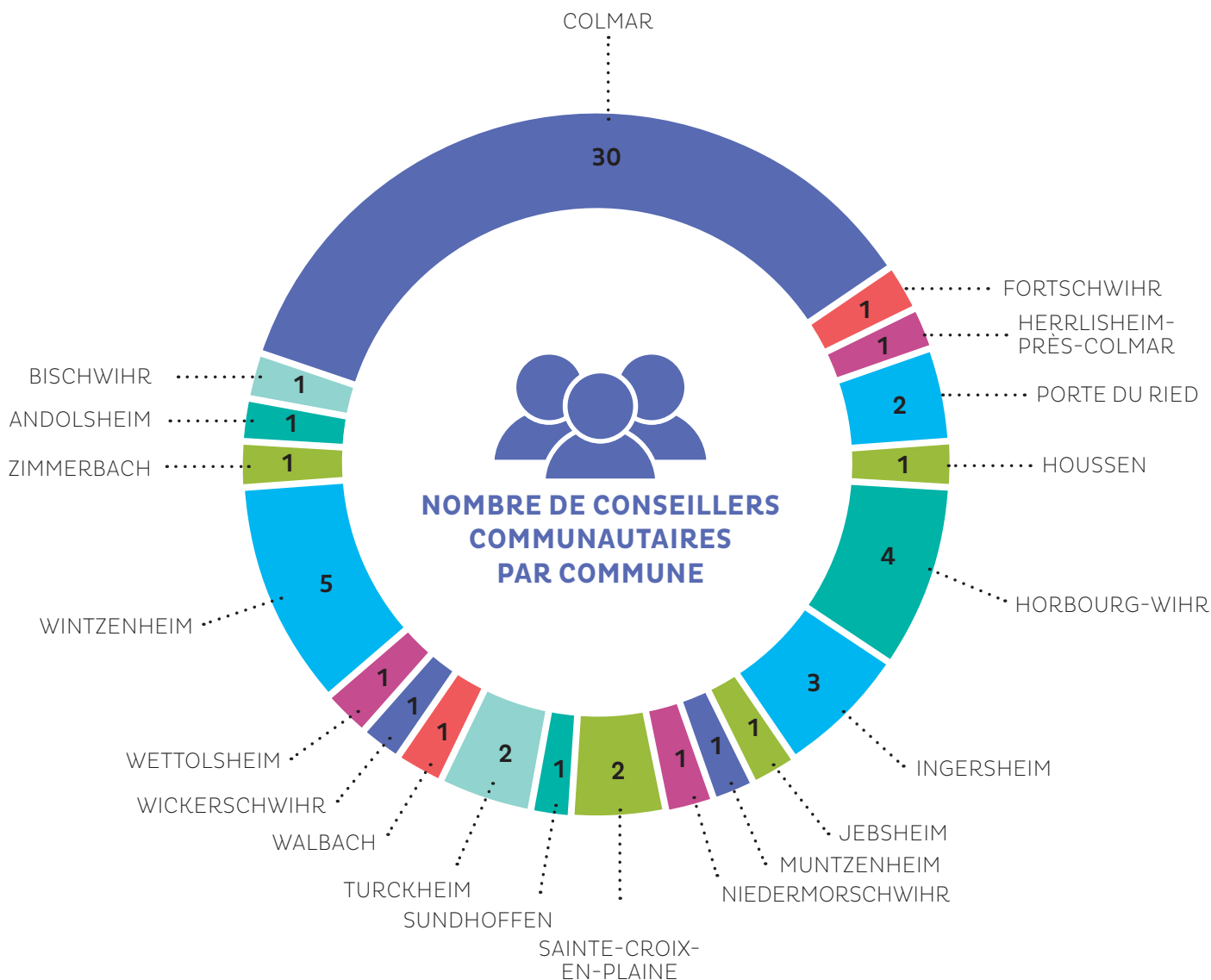
Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires, au nombre de 61, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

Le bureau de l'agglomération

Le bureau de l'agglomération est composé du président, de 11 vice-présidents et de 20 assesseurs.

**LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION
GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE
DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.**



Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

Le bureau

Le bureau réunit le président, les 11 vice-présidents et 20 assesseurs élus au sein du conseil communautaire.

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Il se réunit successivement dans chacune des communes membres.

Le président

Le président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Il préside le conseil et le bureau.

○ Le Collège des Maires

C'est l'instance politique clé des institutions communautaires. Elle réunit le Président de Colmar Agglomération, les vice-présidents et Maires des communes membres de l'intercommunalité. C'est l'organe d'orientation stratégique de la Communauté d'Agglomération. Elle se réunit 8 fois en moyenne par an. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En matière de gouvernance de l'intercommunalité, le Collège des Maires et vice-présidents est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

○ Les commissions

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



○ La commission consultative des services publics

Comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la commission consultative des services publics a été créée pour l'ensemble des services publics confiés par la communauté d'agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée d'autonomie financière.

En 2018, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : sur le service public des transports ; sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, de la gestion des campings communautaires.

○ La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des versements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

L'ACTIVITÉ 2018 EN CHIFFRES

64 marchés publics contractés
9 réunions des maires et vice-présidents
6 réunions du bureau
6 réunions du conseil communautaire
173 délibérations

2

L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ENVIRONNEMENT
- CADRE DE VIE
- RESSOURCES

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les compétences obligatoires de Colmar Agglomération, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Ainsi par ses actions, Colmar Agglomération amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de l'agglomération au travers de rencontres régulières, maintient une pression fiscale limitée sur les entreprises et renforce ses outils de soutien à l'économie locale.

L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population.

○ Faits marquants en 2018



Soutien à l'économie locale

Colmar Agglomération poursuit sa politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers d'aides directes :

- « aide à la reprise de locaux d'activités vacants »
- « aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services »

Le dispositif d'aide à l'investissement matériel par les entreprises a été supprimé fin 2017.



355 153€

ONT ÉTÉ ENGAGÉS DEPUIS LE DÉBUT
DE LA MISE EN PLACE DES 3 DISPOSITIFS

○ Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. Un local vide véhicule une image négative. Dès lors la lutte contre la vacance des locaux à vocation commerciale ou artisanale devient un levier d'action prépondérant.

Colmar Agglomération a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services pour lutter contre la vacance immobilière. Ce dispositif consiste en une subvention de 20 % des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide.

Les travaux réalisés doivent être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (Autorisation de Travaux, Déclaration Préalable, Permis de Construire...).



En 2018,
17 entreprises
ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif
pour un montant total d'aides de
84 86 €

○ Aide à la reprise de locaux d'activités vacants

Mise en place lors du conseil communautaire du 16 juin 2016, ce dispositif préexistant sur Colmar a été étendu à l'ensemble des communes de Colmar Agglomération. Cette aide vient compléter l'aide à l'aménagement intérieur des locaux d'activités mise en place en 2015. Elle vient renforcer les moyens de la collectivité pour lutter contre la vacance des locaux d'activités.

Elle s'adresse à toutes les personnes faisant l'acquisition d'un local d'activités, inexploité depuis plus de 6 mois, afin d'y implanter une nouvelle activité. La collectivité intervient à hauteur de 20 % des frais d'acquisition du local, dans la limite de 6 000 €.

L'aide peut être cumulée avec l'aide à l'aménagement intérieur des locaux d'activité.

En 2018, 3 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 18 000 €.

○ Zones industrielles et d'activités



Le terrain cédé en 2018 est composé de deux lots (7 et 8) permettant la **réalisation d'un programme immobilier :**

« **LE LUGANO** »
sur une surface d'environ 7 174 m²

Montant
308 520 € HT

2. EMPLOI

○ La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Depuis 2006, la commande publique, en application de la Charte nationale d'insertion, permet aux acteurs publics d'agir en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ainsi, dans le cadre des travaux engagés par Pôle Habitat et la Ville de Colmar au titre des opérations inscrites dans les programmes de renouvellement urbain, il est prévu de consacrer un quota de 5 à 10 % de la totalité des heures travaillées dans les marchés de travaux, au profit de personnes demandeuses d'emploi en insertion (en priorité issues des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville).

Chiffres clés 2018 (cumul depuis 2006)

125 098h

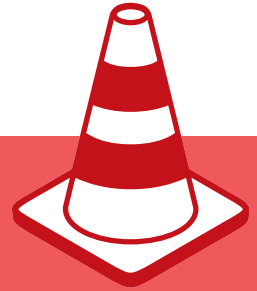
d'insertion réalisées depuis le démarrage du dispositif (soit 9 627h réalisées en 2018)

36 opérations de travaux

390 bénéficiaires

258 entreprises

de tous corps d'états



3 opérations initiées par Pôle Habitat Colmar Centre Alsace :

- Fin du chantier de construction et de réhabilitation de 8 logements rue de Thann : en 2018, **16h d'insertion réalisées**, en complément des 470h de 2017,
- Construction de 13 maisons route de Neuf-Brisach début du chantier en 2017 : en 2018, **793h d'insertion ont été réalisées**, concernant 15 bénéficiaires,
- Chantier démolition / reconstruction / réhabilitation rue du Luxembourg : **l'objectif de 14 000h d'insertion sur ce chantier a été dépassé, le réel étant de 14 606h**, 7 997h ont été réalisées en 2018, en complément des 6 609h de 2017.

1 opération menée par la Ville de Colmar :

- Le réaménagement du parking Match a permis **la réalisation de 821h d'insertion.**





○ Événements en faveur de la formation et de l'emploi

SALON RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent l'association Jeune emploi formation (JEF) dans l'organisation du Salon régional formation emploi. L'édition 2018 s'est déroulée au Parc des expositions de Colmar les 26 et 27 janvier 2018.

Il s'agit de rassembler dans un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprise autour d'un salon régional et annuel de deux jours.

En 2018, le salon a accueilli plus de 19 000 visiteurs et 330 exposants dont près de la moitié sont des entreprises ou des associations ; il a obtenu un indice de satisfaction du public de 89%. Le Pôle franco-allemand, visant à favoriser l'emploi transfrontalier a réuni 80 exposants, parmi lesquels des entreprises allemandes, des organismes de formation, l'agence pour l'emploi allemande et le Pôle emploi transfrontalier.

La Ville de Colmar participe à la promotion et à la décoration du salon à titre gracieux. Ainsi, elle met à disposition de l'association organisatrice des supports d'affichage et contribue à l'opération de communication par le biais de ses supports de diffusion papier, web et digitaux.

Colmar Agglomération soutient l'organisation du salon en assurant notamment le transport des collégiens et des lycéens de l'agglomération qui se rendent au salon.



En 2018, le salon a accueilli
**plus de 19 000 visiteurs
et 300 exposants**

ORGANISATION DU PREMIER HACKATHON VINS D'ALSACE DE COLMAR

Colmar Agglomération soutient l'innovation de la filière vitivinicole alsacienne et la démarche INVINOTECH.

Du 16 au 18 février 2018, l'association Alsace Digitale a organisé le premier hackathon, dédié à l'innovation collaborative et partagée de la filière Vins d'Alsace. Il s'agit d'un événement où les participants doivent résoudre des défis réels sur une thématique donnée, afin de faire émerger des projets pouvant mener à la création de startups.



8 000 € de subvention par CA
pour la création de startups

CRÉER ET DÉVELOPPER SA BOÎTE EN ALSACE

Colmar Agglomération soutient la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole dans l'organisation du salon « Créer et développer sa boîte en Alsace ». L'événement réunit de nombreux exposants et experts dans les domaines de la création et de la gestion d'activités, ainsi que les porteurs de projet, créateurs d'entreprise et entrepreneurs, afin de favoriser leur installation et leur développement. À compter de 2018, le salon vise à promouvoir également le développement d'activité et élargit sa cible aux entreprises de moins de 5 ans.

Colmar Agglomération a soutenu la 6^e édition qui a eu lieu le 13 avril 2018 à hauteur de 10 000 €.

○ Autres actions en faveur de l'emploi

Depuis 2015, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'action des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

En 2018, la participation de Colmar Agglomération dans le cadre de ce dispositif est en légère baisse par rapport à celui de l'année précédente. Cette diminution est liée au caractère particulier et transitoire de l'année 2017. En effet, suite à la cessation d'activité de l'association ADEIS en novembre 2016, l'association ACCES avait bénéficié en 2017 d'un soutien exceptionnel afin de reprendre une partie de ses activités (7 000 €).

Colmar Agglomération soutient les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

MISSION LOCALE DES JEUNES

- **184 830 €** de subvention annuelle,
- **1 191 jeunes de Colmar Agglomération accompagnés** dans l'un des 4 points d'accueil de Colmar Agglomération (Colmar, Antenne Europe et permanences à Wintzenheim et à Muntzenheim). Bien qu'une stabilisation des effectifs accueillis soit constatée depuis début 2017, les équipes de la Mission locale confirment pour la deuxième année consécutive un nombre plus important d'entretiens individuels, afin d'accompagner les jeunes vers une solution d'insertion professionnelle et sociale.

PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DE COLMAR

- **17 517 €** de subvention en 2018
- **12 prêts d'honneur** accordés pour 110 700 €,
- **88 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi,**
- **67 % étaient des femmes,**
- **55 emplois créés ou maintenus,**
- **67 % des bénéficiaires sont parrainés** par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité.

AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE L'ALSACE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Née de la fusion en 2014 d'Alsace International, du Comité Régional du Tourisme Alsace et de la Marque Alsace, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace œuvre en faveur du développement économique de l'Alsace et de son rayonnement tant au niveau national qu'international.

Colmar Agglomération soutient l'Agence dont le siège social est situé à Colmar (56 000 € en 2018) et la fait bénéficier d'un loyer attractif au Château Kiener.



1191

**JEUNES ACCOMPAGNÉS
DANS L'UN DES 4 POINTS**



3. UNIVERSITÉ

○ L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Colmar accueille 2 campus universitaires : le Grillenbreit et le Biopôle. Deux unités de formation et de recherche sont installées sur les campus (Faculté de Marketing et d'Agrosciences et Institut Universitaire de Technologie) ainsi que 2 laboratoires :

- le **Laboratoire Vigne Biotechnologie Environnement (LVBE)** au Biopôle,
- le **Centre de Recherche sur les Médiations** (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) au Grillenbreit.

Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

L'Université de Haute-Alsace se place au 5^e rang national en proportion d'étudiants apprentis.



Colmar compte plus de
3 495 étudiants
post-bac (public et privé)

○ Les soutiens de Colmar Agglomération à l'UHA

Depuis le transfert de la compétence « Enseignement supérieur » au 1^{er} janvier 2014, Colmar Agglomération soutient les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que la recherche et l'innovation par l'attribution de différentes subventions.

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À L'INNOVATION

Colmar Agglomération soutient également des événements ou des actions qui permettent d'augmenter la visibilité des pôles universitaires colmariens. En 2018, 3 actions ont été soutenues pour un total de 5 500 € (Trophée Alsacien de l'Innovation Alimentaire, Colloque de la Franchise et Journée de Relation à la marque dans un monde connecté ou JR2MC).

Enfin, Colmar Agglomération soutient les actions menées par le Pôle de compétitivité Alsace Biovalley, spécialisé dans l'innovation thérapeutique (subvention de 8 000 €).



▶ **18 500 €**
de subvention annuelle
de Colmar Agglomération

CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS AGROALIMENTAIRES GRAND EST

Le Campus des métiers et de la qualification (CMQ) agroalimentaire Grand Est a été créé en 2018. CA a appuyé la démarche de labellisation et, comme adhérent du CMQ, participe désormais à sa gouvernance.

○ Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar Agglomération contribuera à hauteur de 1 630 000 €, sur les 13 M€ d'opérations inscrites, au volet ESRI (Enseignement Supérieur Recherche Innovation) du Contrat de Plan État-Région (CPER) couvrant la période 2015-2020.

EXEMPLES D'ACTIONS PRÉVUES PAR LE CPER AU TITRE DE SUPÉRIEUR

- **Opération Phenotis**
(déconstruction / reconstruction de serres à l'INRA)
> contribution 375 000 €
(montant d'opération 2 M€ / 0,21 M€ versé en 2018)

- **Création d'un pôle de formation** autour du bilinguisme à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Colmar (ESPE)
> contribution 227 000 €
(montant d'opération 1,250 M€ / 0,15 M€ versé en 2018)

4. TOURISME

○ Officiel : un office communautaire pour la promotion du tourisme

L'offre touristique est majeure pour le développement de la consommation touristique d'un territoire ; **elle constitue l'essentiel de l'image des destinations, de l'attractivité des territoires, des motifs de séjour, des contenus des visites et de la satisfaction.** L'investissement est important pour le développement de la richesse économique apportée par le tourisme dans les destinations.

Une récente étude de l'Observatoire Régional du tourisme a mesuré le niveau d'investissement touristique (créations, extensions, modernisations et gros entretien) sur 3 années (2014-2016) **dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des équipements à vocation touristique** (musées et monuments historiques, parcs de loisirs, parcs d'exposition et centres de congrès).

LA DYNAMIQUE A PORTÉ SUR :

- **Les hébergements marchands**
17 M€ soit +26 %

- **Les résidences de tourisme**
(La Rose d'Argent - Appart' hôtel Odalys, Pierre et Vacances)
+ 11 %

- **Les hôtels**
(Comfort Hotel Expo, Colmar Hôtel, James Boutique Hôtel, rénovations de la Maison des Têtes, de l'hôtel les Maraîchers, le Colombier...)
+ 28 %

- **Les équipements**
(Musées, dont le Village Hansi & son Musée).
10 M€ soit +32 %

Le comparatif entre les grandes agglomérations du Grand Est **classe l'agglomération de Colmar en 2^e position, juste après l'agglomération strasbourgeoise.** Ces nombreux investissements touristiques entraînent des chantiers pour tous les corps de métiers et principalement pour les entreprises locales. Le tourisme est un booster de l'activité économique, et donc de l'emploi. **Les territoires de Nancy et de Metz font moins bien.**

SUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ÉTUDE, L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE S'EST ÉLEVÉ À :



658 millions d'€/an

en moyenne annuelle,
dans le Grand Est



264 millions d'€/an

en moyenne annuelle,
en Alsace



29 millions d'€/an

en moyenne annuelle,
à Colmar Agglomération,

soit 14 % de l'investissement
de la destination Alsace.
L'investissement progresse de 16 %
par rapport à la période précédente
mesurée (2011-2013).

○ Le bilan du tourisme en Alsace en 2018



22,4 millions de visiteurs

dont 14,8 millions de touristes

(+3 %)



30,8 millions de nuitées

réalisées par les touristes

(+2 %)



2,4 milliards d'€

de chiffres d'affaires

(+2 %)

ZOOM SUR L'HÔTELLERIE DE COLMAR AGGLOMÉRATION

Dans l'agglomération de Colmar, les nuitées hôtelières sont stables avec une progression des nuitées étrangères (+6 %) mais un recul des nuitées françaises (-8 %). L'agglomération de Colmar est l'agglomération dont la part des étrangers dans l'hôtellerie est la plus importante : 52 % des nuitées sont d'origine étrangère, contre 45 % pour l'agglomération de Strasbourg et 34 % pour l'agglomération de Mulhouse.

Le taux d'occupation des hôtels est de 67,3 %, au même niveau que celui de 2017. Il est à noter pour Colmar, que les hébergements AIRBNB ont généré 115 000 nuitées sur l'année 2018, soit une progression de 20 % par rapport à 2017. Le chiffre d'affaires est estimé à 10,7 millions d'euros. Le revenu par chambre est de 58€, il est plus élevé que celui de Strasbourg (50€) ou de Mulhouse (37€).

Le tourisme est un axe de développement important pour Colmar Agglomération. En 2018, de nouveaux projets hôteliers ont été annoncés et la fréquentation s'est accrue. La période des Marchés de Noël apparaît par ailleurs difficile à vivre pour certains habitants. Compte tenu de la très bonne attractivité touristique de l'agglomération, **une réflexion sur l'équilibre d'usage de nos espaces et services entre habitants et touristes a été entamée**. C'est ainsi que Colmar Agglomération contribue à hauteur de 10 000 € à l'étude lancée par l'office de tourisme communautaire.

Cette étude doit permettre à l'agglomération d'entrer dans une logique de gestion durable de la destination.

○ Tourisme d'affaires

Colmar Agglomération, via le Pôle Métropolitain, est signataire de la convention « tourisme d'affaire » avec la Région Grand Est qui a pour objectif de développer le tourisme d'affaire, en vue d'accueillir des séminaires et des congrès d'envergure nationale et internationale en Alsace et dans l'agglomération colmarienne bien sûr.

Colmar Convention Bureau, service intégré à l'office de tourisme de Colmar et sa Région, participe ainsi au plan d'action marketing et de promotion mis en œuvre. Un interlocuteur unique, un accompagnement global, une charte qualité, des partenaires fédérés, une réservation en ligne. www.colmar-congres.com



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. ACTIVITÉS DU SERVICE TRANSPORTS ET MOBILITÉ



○ **Gaz Naturel Véhicule (GNV)**

Colmar Agglomération a continué son programme d'investissement en commandant quatre autobus fonctionnant au gaz naturel pour un montant global de 1 308 538 € TTC.

○ **Accessibilité du réseau**

Outre les nouveaux autobus qui sont adaptés aux Personnes à mobilité réduite (PMR), 29 arrêts de bus ont été mis aux normes pour les PMR. 96 % des arrêts du réseau et 11 lignes de bus TRACE sont accessibles aux PMR.

○ Transports scolaires

Poursuite du dispositif de gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Seule la période des vacances reste à la charge des familles. Colmar Agglomération, a financé 181 264 € TTC en 2018 pour 1326 bénéficiaires.



1 326 collégiens

ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF
AU TITRE DE L'ANNÉE 2018.

○ Liaisons d'intérêts touristiques

Colmar Agglomération participe à la liaison par autocars entre Colmar et Breisach à hauteur de 14 000 €.

○ Navettes « cœur de Ville »

Afin d'améliorer la mobilité en centre-ville, et dans le cadre de la signature de la convention « Action cœur de ville », Colmar Agglomération a décidé de mettre en place des navettes électriques et gratuites desservant l'hyper-centre de Colmar. Ces trois navettes viennent compléter l'offre de transport du réseau Trace.

Ces véhicules sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'accès à ces navettes est entièrement gratuit !

○ Le budget transport :

- Le budget transport (TTC) est financé à titre principal par :
 - les recettes provenant de la taxe de versement transport : **7 142 787 €**,
 - la dotation globale de décentralisation versée par l'État : **172 582 €**,
 - la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus versée par la société Clear Channel : **144 880 €**,
 - le reversement de la TVA pour les biens acquis par CA et mis à disposition de la STUCE pour la réalisation du service de transports publics à hauteur de **223 987 €**.

○ Perspectives 2019

- Acquisition de 6 écrans TFT d'informations voyageurs au sol
- Remplacement des distributeurs automatiques de billets de bus
- Remplacement de la station de lavage des autobus





2. SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Le Conseil communautaire du 30 mars 2017 a décidé de reconduire le soutien apporté par Colmar Agglomération aux projets portés par ses communes membres. Ainsi, une enveloppe pour l'aide aux investissements a été fixée à hauteur de 5 M€ pour la période portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette enveloppe est répartie entre les communes membres au prorata de leur nombre d'habitants.

La Ville de Colmar a décidé, comme pour le programme précédent, de n'être aidée que sur la base de 60 000 habitants au lieu de 70 251 (nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017).

Au total, sur la période 2014-2019, Colmar Agglomération a ainsi soutenu les communes à hauteur 9,758 M€ soit près de 84 € par habitant. A ce montant, il convient d'ajouter le versement d'un fonds de concours exceptionnel de 25 € par habitant soit 2,920 M€ portant l'enveloppe globale à 12,678 M€ soit près de 109 € par habitant.

Ces fonds de concours sont versés sur la base des dossiers d'équipement présentés par les communes selon les règles et conditions applicables dans ce domaine.

En 2018, 6 communes ont bénéficié des fonds de concours pour un montant total de 1,85 M€.



1,85 M€

**EN SOUTIEN AUX PROJETS
DE 6 COMMUNES EN 2018**

3. POLITIQUE DE L'HABITAT

○ **Élaboration du troisième PLH**

Le programme d'actions du troisième PLH de Colmar Agglomération est en cours de finalisation. Douze actions sont pressenties pour soutenir une politique de l'habitat au plus proche des besoins identifiés sur le territoire. Il s'agit par exemple d'accompagner la rénovation énergétique de l'habitat pour les propriétaires modestes ou encore de soutenir la construction et l'amélioration des logements sociaux.

○ **Demande de classement de la Ville de Colmar en zone B1**

Une étude très étayée, réalisée par la société ADEQUATION, a permis de montrer toute la légitimité de la demande de classement de la Ville de Colmar en zone B1.

○ **Bilan annuel de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux**

Cette convention fixe un cadre de travail partenarial et traduit les orientations adoptées par la CIL en répartissant les attributions de logements sociaux à réaliser entre les bailleurs sociaux. Elle définit, pour chaque organisme HLM, un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attributions. La convention a été validée fin 2017 et le bilan de l'année 2018 est en cours d'élaboration par les services de l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le logement) et l'AREAL (fédération alsacienne des bailleurs sociaux).

Au regard de la nouvelle législation imposant aux bailleurs sociaux au moins un potentiel de 12 000 logements, Colmar Agglomération s'est prononcée pour la fusion de Pôle Habitat avec Habitats de Haute Alsace.



ENVIRONNEMENT

1. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT depuis les locaux pédagogiques de l'Observatoire de la nature

Véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, l'Observatoire de la nature accueille chaque semaine un large public et notamment des scolaires de la maternelle au lycée. La structure est en elle-même exemplaire par la réhabilitation de bâtiments anciens et la construction de locaux neufs (toiture végétalisée, géothermie, etc.).

En 2018, le niveau d'activités s'est maintenu à près de 10 000 participants accueillis, toutes animations confondues, soit l'équivalent de plus de 2 200 journées-participants par an et par animateur alors que la moyenne régionale pour les structures de taille similaire est de 1800.



10 000
PARTICIPANTS
ACCUEILLIS EN 2018



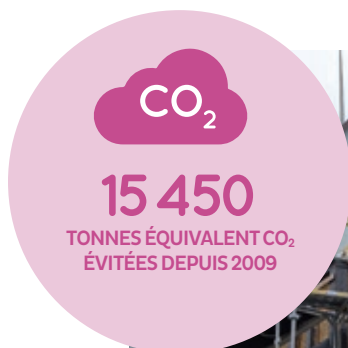
2. MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Actions environnementales

○ Les aides en faveur des travaux d'économie d'énergie chez les particuliers

Depuis le lancement du dispositif en 2009, et au 31 décembre 2018, 3 814 logements ont bénéficié d'une aide de Colmar Agglomération pour la rénovation thermique de leur habitat. **Soit un montant total d'aides de plus de 2,8 M€ dont près de 1,6 M€ de Colmar / Colmar Agglomération et plus de 1,2 M€ d'aides complémentaires de VIALIS.**

Les émissions atmosphériques évitées, depuis le début de l'opération, sont évaluées à 15 450 tonnes. Le montant global des travaux mis en œuvre **s'élève à 17 M€.**



○ Un dispositif étendu à l'ensemble des communes membres de Colmar Agglomération

En amont de la démarche, les particuliers prennent connaissance des déperditions thermiques en toiture de leur habitation grâce à la thermographie aérienne. Une première campagne avait été réalisée en 2009. Une nouvelle l'a été au 1^{er} trimestre 2016 sur 40 communes volontaires du Grand Pays de Colmar, dont l'ensemble des communes ayant rejoint Colmar Agglomération.

L'ensemble des logements des communes membres de Colmar Agglomération étant éligibles depuis 2015 à ce dispositif, 40 % des aides de Colmar Agglomération sont désormais attribuées à des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique dans des logements de communes périphériques à la ville-centre.



○ L'Espace info-énergie : la plaque tournante

En 2018, 700 personnes ont été accueillies à l'Espace info-énergie (EIE, 32 cours Sainte-Anne à Colmar) et ont trouvé auprès des animateurs un accompagnement dans la recherche d'informations préalables et la préparation de travaux d'économie d'énergie.

Par ailleurs, l'EIE a initié ou participé à une vingtaine d'animations hors ses murs, notamment lors de la foire éco bio d'Alsace au parc des expositions de Colmar au mois de mai 2017, ou encore le 6^e salon de la rénovation énergétique qui s'est tenu à Wintzenheim au mois de septembre 2017.

○ Oktave : le nouvel allié

Colmar Agglomération bénéficie depuis le 1^{er} avril 2016 d'une plateforme de rénovation énergétique et propose le service Oktave qui accompagne les particuliers de maisons individuelles à la rénovation complète de leurs habitations (niveau BBC : Bâtiment Basse Consommation).

Le territoire a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région et l'ADEME. Le dispositif s'étend sur le périmètre du Grand Pays de Colmar, mais le portage est assuré par Colmar Agglomération avec une subvention de l'ADEME et de la Région, et une contribution financière de l'ensemble des intercommunalités.

La plateforme a deux missions principales : promouvoir et assurer le service Oktave auprès des particuliers, ainsi que mobiliser les artisans et constituer des groupements d'entreprises pour les aider à structurer une offre de rénovation globale, performante et compétitive.

Les premières formations en direction des professionnels ont commencé dès le mois d'octobre 2016. Plus de 40 entreprises ont à ce jour manifesté leur intérêt pour cette offre de montée en compétence. Des artisans très motivés ont choisi de s'inscrire immédiatement sous forme de groupement à la première session, afin d'être opérationnels dans les meilleurs délais.

Une dizaine de chantiers ont été réalisés ou sont en cours.

3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

Parmi les investissements réalisés en 2018, on peut noter les opérations suivantes pour leur caractère remarquable :

En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, l'année 2018 a été marquée par :

- des montants cumulés de programmes de travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, pour 5 350 000 € HT

La réalisation d'opérations très diverses, telles que :

- le bassin d'orage du Feldkirch et le renforcement hydraulique rue Joffre à Wintzenheim ;
- la mise en séparatif des eaux pluviales au niveau du parking de l'ancien Match à Colmar ;

- la création d'ouvrages d'eaux pluviales à Sundhoffen ;
- le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement rue du Château à Horbourg-Wihr, rue de la Promenade à Ingersheim, place de l'Eglise à Herrlisheim, boulevard Charles Grad à Turckheim.

À noter, enfin, que l'année 2018 aura été mise à profit pour mener à bien les opérations de renouvellement des contrats d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement qui arrivaient à échéance au 31 décembre.

85,8 %

RENDEMENT MINIMAL DU RÉSEAU D'EAU
DE COLMAR AGGLOMÉRATION

90-99 %

PERFORMANCES ÉPURATOIRES
DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE JEBSHEIM



4. DÉCHETS

L'année 2018 a été marquée par la finalisation de la mise en place de la collecte des bio-déchets sur Colmar y compris le centre ville.

○ Les bio-déchets

Fin 2018 les quantités de bio-déchets collectées sont de 4 884 tonnes, soit 94 tonnes de bio déchets par semaine, ce qui représente l'équivalent hebdomadaire d'un chargement de 9 bennes à ordures ménagères pleines.

Colmar est aujourd'hui considérée au niveau national comme ville pilote en matière de mise en place de la collecte à domicile des bio-déchets. En effet cet objectif est aujourd'hui inscrit dans la loi de transition énergétique dont l'objectif est la couverture du territoire national d'ici 2025. Nous avons donc de l'avance en la matière !

Parallèlement, les ordures ménagères incinérées diminuent. Elles étaient de 33 000 tonnes en 2004 date de création de Colmar Agglomération, elles sont aujourd'hui de 23 114 tonnes pour 20 communes alors qu'au début nous étions à 8 communes. Cette année le service a développé avec succès la collecte des bio-déchets sur les anciennes communes du Ried Brun.



23 114
NOMBRE DE TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
INCINÉRÉES
POUR 20 COMMUNES

4 884
NOMBRE DE TONNES
DE BIODÉCHETS
COLLECTÉES EN 2018



80 %

DES DÉCHETS DÉPOSÉS
AU CENTRE DE RECYCLAGE
DU LADHOF SUIVENT
UNE FILIÈRE
DE VALORISATION MATIÈRE

○ Les déchetteries

Nous fonctionnons avec 2 nouvelles déchetteries depuis fin 2015. (Coût investissement : LADHOF 2 484 678 M€ et ILL à Horbourg-wihr : 1 472 931 M€). Les résultats enregistrés sur ces dernières sont à la hauteur de nos attentes.

Le tri des déchets y a progressé pour atteindre le ratio de 80 % de déchets recyclés. Sur la déchetterie Ladhof les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie. **Celle-ci a permis de détourner 80 tonnes d'objets sur l'année 2018.**

Les travaux de construction de la nouvelle déchetterie Europe ont débuté courant 2018. S'agissant d'une ancienne gravière les travaux ont commencé par une opération de compactage du terrain. Cette déchetterie sera faite sur le modèle de celle du Ladhof : 35 filières de tri contre 19 actuellement. Le contrôle d'accès a été implanté sur les déchetteries courant 2016. **Aujourd'hui chaque utilisateur est muni d'une carte d'accès. 23 000 usagers y ont accédé en 2017 pour 207 000 passages sur toute l'année.**

23 000
USAGERS ONT ACCÉDÉ
AUX DÉCHETTERIES

207 000
PASSAGES SUR L'ANNÉE



82%
DU RÉSEAU
CONTIENT
DES CONTENEURS



+ 20 %
EMBALLAGES COLLECTÉS
DANS LES SECTEURS
CONVERTIS AUX BIO-DÉCHETS

○ Tri des emballages

Le réseau de conteneurs est constitué de 275 sites, dont 225 enfouis, soit 82% du réseau. Ces sites représentent 876 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 729 enterrés. A cela il faut rajouter 153 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

Un programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2018, 14 chantiers ont eu lieu dans l'agglomération

- À Colmar : rue Lasch, rue Peyerimhoff, rue des Cloches, rue Schuman, place du Saumon, rue Billing, rue du Weibelambach.

- À Bischwihr, Jepsheim, Herrlisheim et Horbourg-Wihr : création d'un nouveau site.

- À Fortschwihr, Holtzwihr et Muntzenheim : enfouissement d'un site existant en surface.

L'augmentation enregistrée des tonnages collectés est à mettre au compte du renforcement du maillage en site de collecte sur le territoire mais aussi des opérations de communication menées. Parmi elles, **l'opération écol'o tri connaît un succès constant**. L'ensemble des établissements scolaires de l'agglomération y participe en accueillant des intervenants pour des opérations de sensibilisation au tri et collecte des papiers usagés sur l'ensemble de l'année scolaire. Par ailleurs, la collecte des emballages est passée de 15 à 20 % dans les secteurs convertis à la collecte des bio-déchets. La diffusion dans la population de ce nouveau geste de tri permet donc de stimuler la collecte des emballages.

L'année 2018 restera marquée par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération ainsi que la poursuite du programme d'équipement en pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux : Colmar Habitat et Pôle habitat (rue de Belfort, rue du Chanoine Boxler et avenue de Paris).

En 2019 une expérimentation sur la collecte de tous les emballages en plastique sera menée sur 4 secteurs de l'agglomération (rue Schlessler, rue d'Amsterdam et quartier de la Soie à Colmar ainsi que la commune de Herrlisheim).



876
CONTENEURS SUR TOUTE
L'AGGLOMÉRATION

○ Les poules

Aujourd'hui avec plus de 1600 poules distribuées on détourne jusqu'à 90 tonnes de bio-déchets annuels. Cette opération est devenue l'opération symbole de la valorisation des déchets alimentaires qui, une fois produits, ne sont plus considérés comme des déchets mais sont consommés par des poules pour les transformer en œufs à la grande satisfaction des propriétaires.

Ne s'agit-il pas là d'un parfait exemple d'économie circulaire que la loi de transition énergétique promeut à l'horizon des prochaines années ?



90 tonnes

DE BIO-DÉCHETS
CONSOMMÉES PAR LES POULES
DISTRIBUÉES AUX FOYERS
COLMARIENS
Estimation sur un an



CADRE DE VIE

1. POLITIQUE DE LA VILLE

○ Faits marquants en 2018

LE DISPOSITIF «VILLE-VIE-VACANCES» 2018 À COLMAR

Le dispositif «Ville Vie Vacances» a une utilité spécifique dans le secteur de la prévention de la délinquance et de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il est rattaché à la priorité transversale Jeunesse des contrats de ville. Les actions soutenues doivent répondre à une logique éducative, culturelle et sportive pour renforcer le lien avec les dispositifs interministériels existants, en adéquation avec les orientations du pilier cohésion sociale du Contrat de ville.

Piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, ce dispositif permet aux enfants et aux adolescents, âgés entre 11 et 18 ans, avec un quota minimum de 50 % de filles à intégrer, de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteurs de valeurs.

À Colmar, les publics concernés résident exclusivement dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), définis par le Contrat de ville (principalement Europe/Schweitzer et Florimon/Bel'Air).

Les actions proposées doivent leur offrir un accès à des activités attrayantes dont ces jeunes sont souvent exclus durant le temps des vacances scolaires. Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs ; elles doivent favoriser le développement du sentiment d'appartenance à la cité et une citoyenneté active.

	Associations		
	APS de Colmar 4 projets sur 79 jours	CSC Colmar 1 projet sur 15 jours	Totaux 5 projets sur 94 jours
Coût global estimé des projets en €	37 195	8 750	45 945
Financements prévus en €	4 004	2 200	6 204
Financements obtenus auprès Cellule départementale en €	9 511	2 200	11 711
% par rapport au coût global du projet	25,75	25,14	25,49
Nombre de jeunes	317	15	332
Nombre de filles	168	6	174
Coûts réels sur bilan en €	19 525	6 200	25 725
Subvention CA versée en €	5 507	0	5 507

Les actions « Ville-Vie-Vacances »



5 projets sur 94 jours

ONT ÉTÉ FINANCÉS
PAR COLMAR AGGLOMÉRATION EN 2017

Montant

5 507€

soit
21,41% DU COÛT RÉEL DES ACTIONS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Montant

6 204€

soit
24,12% DU COÛT



332
JEUNES

DONT

174
FILLES

ONT BÉNÉFICIÉ DES ACTIONS

INTITULÉS DES ACTIONS MENÉES

Périodes	Porteurs de projets	Intitulés des actions
Vacances de février	Association de Prévention Spécialisée	Actions éducatives de proximité
Vacances d'avril	Association de Prévention Spécialisée	Actions éducatives de proximité
Vacances d'été	Association de Prévention Spécialisée	Actions éducatives de proximité
	Association de Prévention Spécialisée	Séjour du quartier à la mer
	Centre Europe	L'environnement à l'international

Animations été 2018

Le nombre de stages proposés par les partenaires associatifs durant les congés d'été, à savoir plus de 500, témoigne du succès constant de ce dispositif.

Pendant les 8 semaines de congés de 2018 (8 semaines également en 2017), les 72 associations partenaires de Colmar Agglomération ont accueilli 2 593 jeunes. Le taux d'occupation des stages s'est élevé à 75,95%, correspondant à 5 528 places de stages payants, occupées durant l'été 2018, à rapporter aux 7 248 places de stages payants disponibles.

Sur les 2 593 jeunes, 2 453 sont originaires de Colmar Agglomération, représentant ainsi 94,60 % des participants, et ont occupé 5 286 places de stages.

Des animations dites ouvertes, ne nécessitant pas d'inscription préalable, sont directement organisées par les structures de quartiers et concernent plusieurs centaines d'enfants.

Le budget d'exploitation 2018 a été équilibré à 397 744,85 €, avec une participation financière des familles de 283 081,50 €, entièrement réaffectée aux associations organisatrices, et un effort réel de Colmar Agglomération à hauteur de 109 647,35 €.

2 593 | JEUNES ACCUEILLIS

109 647€ | COÛT RÉEL
POUR L'AGGLOMÉRATION



2018
60 093
entrées
=
218 646 €
de recettes

2. LA BASE NAUTIQUE COLMAR-HOUSSEN

Pour cette 10^e saison, et à l'instar des éditions précédentes, la base nautique était ouverte durant les 3 mois d'été (juin, juillet et août). Au regard des conditions météorologiques exceptionnelles relevées tout au long de la période estivale, la saison 2018 a battu tous les records d'affluence. En effet, 60 093 entrées ont été enregistrées contre 53 299 en 2009 (jusqu'à présent, la meilleure affluence).

○ Les chiffres

	ENTRÉES	RECETTES
2018	60 093	218 646 €
2017	44 553	164 494 €
2016	44 435	154 081 €
2015	45 605	148 670 €
2014	28 958	110 195 €
2013	52 601	175 743 €

○ Les événements majeurs et vie associative

- Championnat Régional de Cross,
- Colmar Trophy, compétition de sauvetage et secours côtier,
- les journées sportives UNSS, réservées aux groupes de lycéens et collégiens,
- les initiations à la plongée sous-marine pour les clients de la base nautique, organisées par les clubs locaux de plongée sous-marine,
- Schiwmrun, combinaison d'épreuves de natation et de course à pied, ouvert à tout public,
- des compétitions de photographie sous-marine, réservées aux spécialistes de la plongée,
- Colore Moi Colmar, qui réunit près de 2 000 personnes de tout âge.

○ Les services de la base nautique de Colmar-Houssen

- une **plage de sable** fin de 380 mètres de long dont 250 ouverts à la baignade surveillée et une arrière plage de pelouse (solarium végétal),
- un **module d'animations sportives** regroupant des terrains de beach volley, beach soccer ou encore de pétanque,
- un **espace de jeux** pour les enfants de 2 à 6 ans,
- une **buvette/snack** accessible à tout public,
- un **module « services »** comprenant un poste de secours (infirmerie), des sanitaires, des cabines de déshabillage, ainsi que des douches,
- une **viabilisation générale** du site comprenant des aménagements divers (paysagers, stationnement, etc),
- un **parc ombragé comprenant des appareils de musculation de plein air, des tables de pique-nique et une colline des glissades** (réalisés en 2016 pour un montant de 1200 000 €).

○ Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS)

Un prélèvement hebdomadaire est réalisé tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique et aucune remarque n'a été formulée par l'ARS, jusqu'à présent. Le site conserve ainsi une qualification de l'eau particulièrement bonne au titre de l'année 2018.



3. CAMPINGS

Pour leur 5^e année d'exploitation, les Déléataires des campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim enregistrent de bons résultats sur la saison 2017, en raison des conditions climatiques favorables durant la période estivale et l'arrière-saison.

Les campings ont poursuivi leur programme d'investissements, améliorant ainsi la qualité des aménagements pour répondre aux attentes d'une clientèle qui se fidélise, sur des durées de séjours plus longues.

○ Camping de Horbourg-Wihr

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 788 337 € HT, soit une progression de 29 % (2016 = 618 202 € HT)
- **Nombre de nuitées** : 57 368, en augmentation de près de 19 %
- **Redevance** : 4 300 € HT perçue en 2017 (+29 %)
- **Investissements** : 74 200 € ont été engagés en 2017, notamment pour l'aménagement d'une douzaine d'emplacements pour les camping-cars, l'installation de nouveau matériel informatique et la réalisation de finitions au niveau du sanitaire principal.

Le projet de réfection des sanitaires secondaires, envisagé pour fin 2018, devrait contribuer à terme, à améliorer encore l'attractivité du site et le passage sous la marque « CityKamp Huttopia ».

+ 29 %

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

○ Camping de Turckheim

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 376 132 € HT en 2017 (+2,5 %),
- **Nombre de nuitées** : 37 367
- **Redevance** : 15 186 € HT
- **Investissements** : 57 751 € HT ont été consacrés à la création d'un local cycliste et d'un abri vélo, à la rénovation d'une salle commune et la poursuite des aménagements du bâtiment d'accueil.

Un projet de réfection d'un 2^e sanitaire est envisagé à terme.

+ 2,5 %

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES



4. AIRES D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS NOMADES

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Haut-Rhin (SDAGDV) 2013-2018 prévoit la réalisation d'une aire de grand passage sur le nord du Département du Haut-Rhin. Le site pressenti se situe sur le ban communal de la Ville de Colmar, au lieu-dit de la SEMM. Des études sont en cours pour accueillir les grands passages sur ce site.

Concernant les aires d'accueil, le taux d'occupation du site de **Colmar-Katzenwangpfad** est stable avec environ 50 % d'occupation. Le taux d'occupation de l'aire de **Horbourg-Wihr-Stierhurst** est quant à lui de l'ordre de 80 %.

En 2018, la préfecture n'a pas réquisitionné de terrain de grands passages pour l'accueil de missions évangéliques estivales sur le périmètre de Colmar Agglomération.

L'agglomération a dû faire face à **5 installations illicites** de groupes sur son territoire dans la période estivale.



5. FOURRIÈRES



1107

VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE

○ Fourrière automobile

Avec 1107 véhicules en 2018 contre 1005 en 2017, nous assistons à une reprise de la hausse du nombre de mises en fourrière de l'ordre de 10 %, après une stagnation lors de l'exercice précédent, qui faisait certes suite à une forte hausse, de l'ordre de 13 % puis 21 % en 2015 et 2016



1055

ANIMAUX CAPTURÉS

○ Fourrière animale

En 2018, 1055 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, contre 806 en 2017. Colmar Agglomération a décidé lors de la séance du conseil communautaire du 21 juin 2018, **d'apporter une subvention d'investissement à la SPA d'un montant de 27 500 € pour la construction d'un cabinet vétérinaire.**

La participation financière de Colmar Agglomération pour la gestion de la fourrière et les captures d'animaux est de 74 740 € contre 72 715 € en 2017. Cet équipement a été réalisé par Colmar Agglomération, en remplacement du site de la rue des Maquisards.

RESSOURCES

1. SIG-Topo

○ Vers une cartographie de plus en plus précise...

Colmar Agglomération s'est positionnée comme coordonnateur pour la production d'un plan topographique de référence sur son territoire.

Cette coproduction de données s'étalera sur plusieurs années et doit permettre aux exploitants de réseaux de cartographier avec précision leurs ouvrages et aux collectivités de disposer de données pour la gestion ou l'aménagement du domaine public.

Au total ce seront plus de 300 km de voirie qui seront cartographiés.

Courant de l'hiver 2018-2019, un avion réalisera une nouvelle orthophotographie d'une résolution de 10 cm qui sera consultable dès juillet 2019 sur le site internet geo.agglo-colmar.fr

○ Réalisations Topo

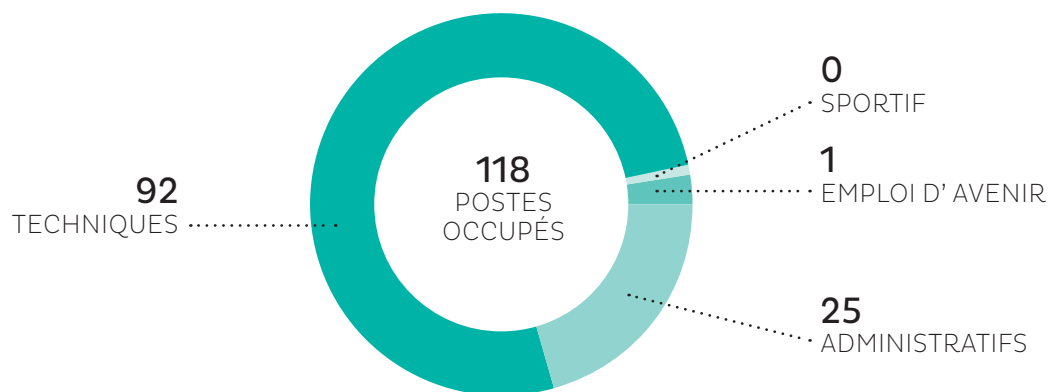
- 20 procès verbaux d'arpentage
- 30 km de plans topographiques dans les communes
- 43 km de plans topographiques mis à jour
- + de 200 extractions de données pour des études
- contrôle et intégration de données de récolement
- bornages pour des aménagements publics

○ Réalisations SIG

- Automatisation des process de contrôle, de conversion et de diffusion de données
- Pérennisation des environnements de production sur des outils libres
- Enrichissement des données du SIG (actuellement plus de 24 millions d'objets)
- Valorisation des données dans une démarche de transversalité
- Analyse de données pour alimenter des études (ex. carte scolaire)

2. Ressources humaines

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2018
124 POSTES



DÉPARTS



RETRAITÉS



MUTATIONS



DÉMISSIONS



FINS DE CONTRAT

RECRUTEMENTS



DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES



DIRECTION
DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
ET DE LA MOBILITÉ



SERVICE GESTION
BASE DE LOISIRS



SERVICE GESTION
DES DÉCHETS



SERVICE APPLICATION
DU DROIT DES SOLS



FINANCES



SERVICE GESTION
DES EAUX



SAISONNIERS

dont
20,5 ETP
Base nautique
14 ETP
Gestion
des déchets

3. Ressources financières

○ Une excellente santé financière et la réalisation de projets d'investissement importants

Après une année 2017 au cours de laquelle des projets d'investissement importants ont été réalisés (rénovation du siège de Colmar Agglomération, remplacement de 7 bus de transports urbains...).

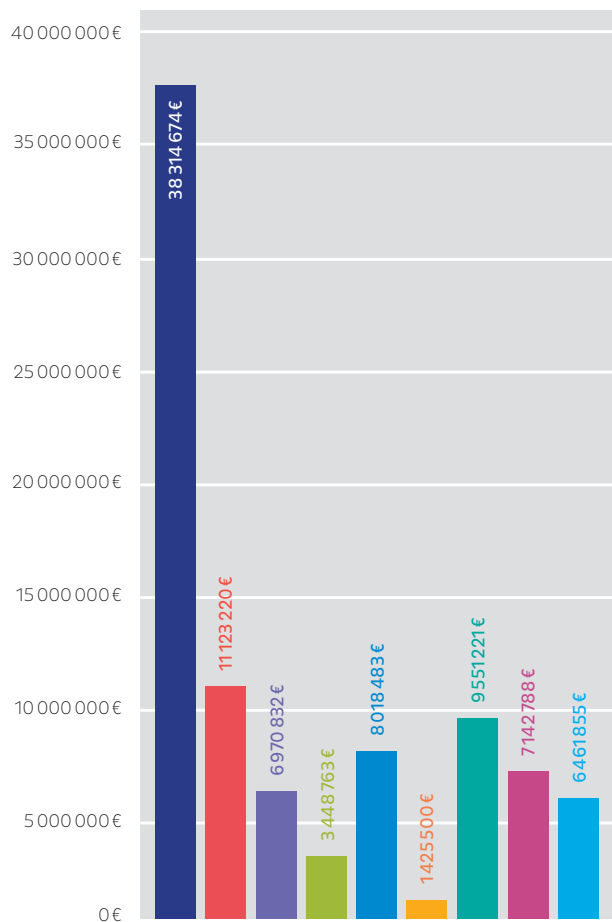
Les résultats de clôture 2018 confirment l'excellente dynamique financière que Colmar Agglomération entretient depuis sa création, grâce à une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement (+ 0,89 %) et une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 3,05 % en 2018.

Et ce, malgré la poursuite de la réduction massive des dotations de l'État que la collectivité a subie depuis 2014.

Au total, les pertes cumulées des dotations de l'État sur la période 2014 - 2019 seront de l'ordre des 2,8 M€.

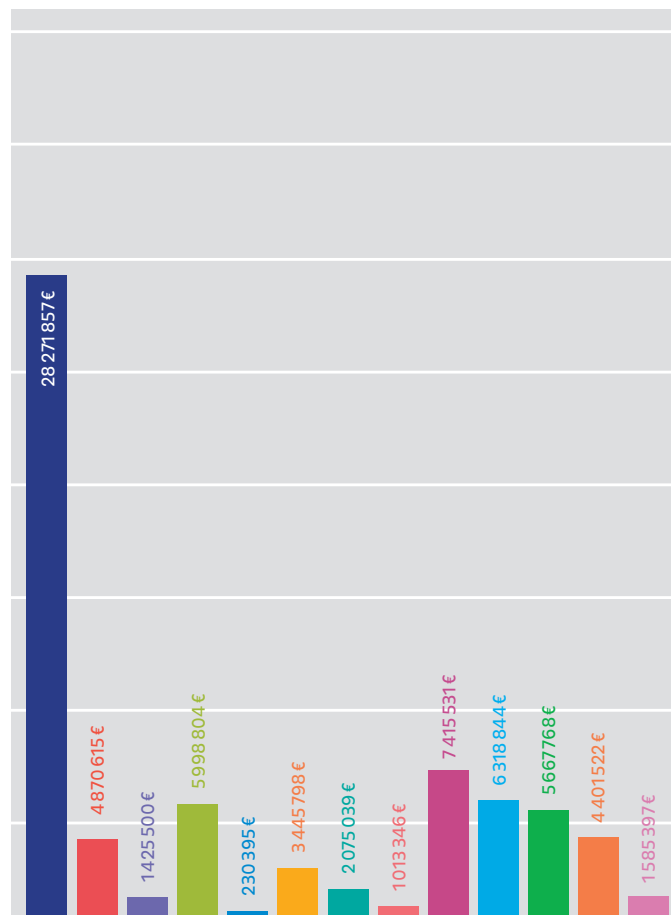
Malgré cela Colmar Agglomération, par sa gestion rigoureuse, a préservé sa capacité d'investissement qui est même en augmentation en 2019 par rapport aux années précédentes, et cela sans augmentation des taux fiscaux.

Ventilation des recettes réelles de fonctionnement : 92 457 336 €



- Fiscalité locale et compensations fiscales au budget principal
- DGF
- Produit des ventes d'eau (part fixe et variable)
- Redevance Agence de l'eau
- Redevance d'assainissement (part fixe et variable)
- Contribution pour eaux pluviales
- TEOM
- Versement transports
- Autres recettes

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement : 72 720 416 €



- Reversement de fiscalité (AC + DSC + FPIC)
- Contribution au SDIS
- Contribution pour eaux pluviales
- Charges de personnel
- Charges d'intérêts (dette récupérable + ICNE)
- Redevances antipollution et modernisation
- Subventions, cotisations, charges de gestion courante,...
- Subvention Office de Tourisme
- Services extérieurs, sous-traitance générale
- Participation STUCE
- Rémunération forfaitaire CDE
- Autres services extérieurs
- Achats divers (fournitures, fluides...)

○ Une pression fiscale modérée sur les ménages comme sur les entreprises

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, Colmar Agglomération applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France. Ainsi, la pression fiscale n'a pas augmenté car les taux ont été maintenus en 2018 : **taxe d'habitation (8,27%), taxe sur le foncier bâti (0,70 %), taxe sur le foncier non bâti (2,21%) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (7,30 %).**

Le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) a été fixé à 25 % ; ce taux reste bien inférieur au **taux moyen national des communautés d'agglomération qui est de 26,70 %** (source : DGFIP, états fiscaux 1259), résultat d'une politique volontariste de modération fiscale.

Le taux de versement transport se maintient à 0,65 %. Par rapport au taux moyen, **l'économie des entreprises locales est de 3,42 M€.**

Une augmentation à la marge de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) : le montant des dépenses à la charge de Colmar Agglomération augmentera de 1 % (1 855 €) pour se porter à 187 304 €. Ce montant doit être couvert à l'euro près par une taxe additionnelle s'appliquant aussi bien aux ménages qu'aux entreprises. **La répercussion sur les contribuables est faible, moins de 2 € par habitant, bien en deà du plafond de 40 € par habitant prévu par Loi.**

L'économie faite en 2018 par les contribuables de Colmar Agglomération est de 11,797 M€ pour les trois taxes principales ménages (TH¹ - TFB² - TEOM³), la CFE⁴ et le VT⁵ selon la répartition suivante :

- Taxe d'habitation : 133 110 912 € de base x 1,26 % (9,53 % - 8,27 %), soit 1 677 197 € d'économie par rapport au taux moyen national ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 130 445 550 € de base x 2,54 % (9,84 % - 7,30 %), soit 3 313 317 € d'économie par rapport au taux moyen national ;
- Cotisation foncière des entreprises : 53 774 725 € de base x 1,70 % (26,70 % - 25 %), soit 914 170 € d'économie par rapport au taux moyen national ;

- Taxe sur le foncier bâti : 142 333 523 € de base x 0,90 % (1,60 % - 0,70 %), soit 1 281 002 € d'économie par rapport au taux moyen national ;
- Versement transport : 1,098 Md d'€ de base x 0,42 % (1,07 % - 0,65 %), soit 4 611 600 € d'économie par rapport au taux moyen national.

1/ Taux TH moyen national 2018 : 9,53 %
(Source : DGFIP, états fiscaux 1259 ; calculs DGCL).

2/ Taux TFB moyen national 2018 : 1,60 %
(Source : DGFIP, états fiscaux 1259 ; calculs DGCL).

3/ Taux TEOM moyen national 2017 : 9,84 %
(Source : DGFIP, REI ; calculs DGCL).

4/ Taux CFE moyen national 2018 : 26,70 %
(Source : DGFIP, états fiscaux 1259 ; calculs DGCL).

5/ Taux VT moyen national 2018 : 1,07 % (Source : URSSAF).

○ Quelques indicateurs de gestion comptable

	2016	2017	2018
Délai moyen de paiement	22 jours	23 jours	25 jours

Traitements des pièces comptables	2016	2017	2018	2017/2018
Nombre de mandats + annulations	5 518	5 634	5 312	-5,72 %
Nombre de titres + annulations	1 815	2 681	3 212	19,81 %
Nombre de rejets	92	83	78	-6,02 %
Taux de rejets	1,25 %	1 %	0,92 %	

Le montant total des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette en capital et ZA) réalisées en 2018 s'élève à **16 565 770 €** (soit -7,41 % par rapport à 2017). Colmar Agglomération a réalisé plus de **211 M€** de dépenses d'investissements depuis sa création.

L'encours d'emprunt (hors dette récupérable) est passé de 5,857 M€ au 31 décembre 2017, à **5,241 M€ au 31 décembre 2018** étant entendu qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2018. Plus de 46 % de la dette sont affectés au Budget Assainissement. Le ratio de désendettement¹ de Colmar Agglomération est de 3,19 mois quand le niveau moyen national est de 5 années (source DGFIP - Comptes de gestion).

1/ Capital restant dû / épargne brute ou nombre d'années d'épargne nécessaire pour se désendetter totalement

4. LES PRINCIPALES DÉPENSES d'investissement réalisées en 2018

• Programme de travaux d'eaux pluviales
3,257 M€

• Programme de travaux d'assainissement
3,392 M€

• Programme de travaux eau potable
2,822 M€

• Rénovation du siège administratif
0,202 M€

• Achat et mise en place de conteneurs de collecte
enterrés des recyclables
0,723 M€

• Réalisation d'une piste cyclable
entre Horbourg-Wihr et Sundhoffen
0,111 M€

• Acquisition d'un camion benne à ordures
0,256 M€

• Réalisation de la déchetterie Europe
1,109 M€ (1^{er} crédit de paiement)

• Mise en accessibilité des arrêts de bus
0,783 M€

• Acquisition d'un autobus de démonstration
0,281 M€

• Versement d'une subvention à la Région Grand Est :
- en vue de la création d'un pôle de formation
du bilinguisme à l'école supérieure du professorat
et de l'éducation de Colmar (ESPE) dans le cadre
du Contrat de Plan État-Région
0,200 M€

• Fonds de concours versés aux communes
pour leurs travaux d'investissements
2,3 M€

répartis ainsi :

- mise en place, sur la commune d'Andolsheim,
d'une structure de jeux
> 17 551 €

- aménagement de la Zone d'Activité Communale
« Waldstucke » à Bischwihr
> 18 908 €

- travaux de rénovation des archives municipales,
la création du gymnase du Grillenbreit,
l'équipement couvert du Stade de l'Europe,
ainsi que les travaux place du Saumon à Colmar
> 1,3 M€ montant total

- travaux d'aménagement des trottoirs au niveau
de la route du Vin à Herrlisheim
> 86 707 €

- travaux de mise en accessibilité
de la mairie d'Ingersheim
> 131 616 €

- travaux d'enfouissement des réseaux secs
pour la Commune de Porte du Ried
> 58 910 €

- mise en accessibilité et restructuration
de trois bâtiments à Walbach
> 89 306 €

- réhabilitation et extension de la mairie
ainsi que création d'une maison d'assistants maternels
à Wettolsheim
> 109 557 €

- travaux de construction d'un pôle sportif
d'art martiaux à Wintzenheim
> 466 655 €

• Autres fonds concours de Colmar Agglomération
versés en 2018 :

- aides versées aux particuliers réalisant des travaux
d'économie d'énergie (chaudière à condensation,
travaux d'isolation...)
0,194 M€

- aides à l'investissement matériel des entreprises
26 K€,

- aménagement des locaux professionnels
51 K€.



3

TROMBINOSCOPE
& ORGANIGRAMME

TROMBINOSCOPE

LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



Gilbert MEYER
Président de Colmar Agglomération /
Maire de Colmar

LES VICE-PRÉSIDENTS



Lucien MULLER

1^{er} Vice-Président
délégué au développement
économique, à l'attractivité du
territoire et aux relations avec
les agences de développe-
ment économique régionales
et départementales



Jean-Marie BALDUF

2^e Vice-Président
délégué aux finances et
budgets, à la présidence
de la Commission locale
d'évaluation des transferts
de charges (CLETC) et de la
Commission intercommunale
des impôts directs (CIID) et aux
rapports avec les partenaires
institutionnels



Serge NICOLE

3^e Vice-Président
délégué à la gestion des affaires
courantes, à l'administration
générale de Colmar
Agglomération, à la gestion des
ressources humaines,
à la représentation de Colmar
Agglomération aux instances
paritaires du personnel, à la
présidence du Comité technique
paritaire intéressant le personnel
de Colmar Agglomération, à la
présidence de la Commission
consultative des services publics
locaux.



Philippe ROGALA

4^e Vice-Président
délégué aux déplacements
et aux transports (transports
urbains, PDU, TGV Est et
Rhin-Rhône)



Mathieu THOMANN

5^e Vice-Président
délégué à l'environnement
(présentation des milieux
naturels, Observatoire de la
nature)



François HEYMANN

6^e Vice-Président
délégué à l'entretien
du patrimoine immobilier
et des voiries d'intérêt
communautaire (entretien
et renouvellement des voiries
de zones d'activités)



Christian KLINGER

7^e Vice-Président
délégué aux équipements
(base nautique de
Colmar-Houssen, fourrière
automobile) et aux gens du
voyage



**Jean-Claude
KLOEPFER**

8^e Vice-Président délégué
à l'eau potable,
à l'assainissement collectif
et aux eaux pluviales



**Stéphanie
BARDOTTO**

9^e Vice-Présidente
déléguée à la politique de
la ville (prévention de la
délinquance) et au dispositif
« animations été »



**Jean-Pierre
BECHLER**

10^e Vice-Président
délégué à l'aménagement
du territoire, à l'emploi et à
l'insertion économique, et aux
relations avec les chambres
consulaires



Guy WAEHREN

11^e Vice-Président
délégué à la valorisation
de la gestion des déchets
des ménages et assimilés

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



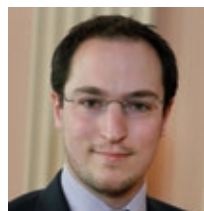
COLMAR
**Saloua
BENNAGHMOUCH-
MAIRE**



COLMAR
Nejla BRANDALISE
déléguee au Plan
Intercommunal de Sauvegarde



COLMAR
Cédric CLOR



COLMAR
Tristan DENECHAUD



COLMAR
**Laurent DENZER-
FIGUE**



COLMAR
Béatrice ERHARD



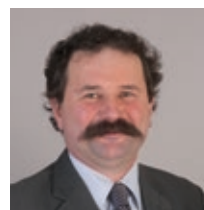
COLMAR
René FRIEH



COLMAR
Isabelle FUHRMANN



COLMAR
Claudine GANTER



COLMAR
Serge HANAUER



COLMAR
Yves HEMEDINGER
délégué à l'urbanisme et
au SCot



COLMAR
Frédéric HILBERT



COLMAR
**Catherine
HUTSCHKA**



COLMAR
Matthieu JAEGY



COLMAR
Philippe LEUZY
délégué à la politique locale
du commerce et au soutien
aux activités commerciales
d'intérêt communautaire



COLMAR
Corinne LOUIS



COLMAR
**Christian
MEISTERMANN**



COLMAR
**Manurêva
PELLETIER**



COLMAR
Robert REMOND



COLMAR
**Catherine
SCHOENENBERGER**

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite)



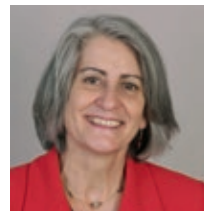
COLMAR
Jean-Paul SISSLER



COLMAR
Cécile STRIEBIG-THEVENIN



COLMAR
Odile UHLRICH-MALLET
déléguée à l'enseignement
supérieur



COLMAR
Victorine VALENTIN



COLMAR
Jean-Jacques WEISS



COLMAR
Céline WOLFS-MURRISCH



HORBOURG-WIHR
Christian DIETSCH
délégué à l'assainissement
non collectif



HORBOURG-WIHR
Pascale KLEIN



HORBOURG-WIHR
Geneviève SUTTER



INGERSHEIM
Jean-Marc BETTINGER
délégué au dispositif
Ville-Vie-Vacances



INGERSHEIM
Patricia MIGLIACCIO



SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE
Monique LIHRMANN



TURCKHEIM
Francis RODÉ
délégué à la gestion et au suivi
des délégations de service
public des campings commu-
nautaires



WINTZENHEIM
Denis ARNDT



WINTZENHEIM
Claude KLINGER-ZIND



WINTZENHEIM
Dominique SCHAFFHAUSER



WINTZENHEIM
Lucette SPINHIRNY
déléguée à l'habitat (équilibre
social de l'habitat et le Pro-
gramme local habitat (PLH))



SUNDHOFFEN
Jean-Marc SCHULLER
délégué à l'intermodalité en vue
d'une homogénéisation des trans-
ports urbains avec les partenaires
régionaux et départementaux



HERRLISHEIM-
PRÉS-COLMAR
Gérard HIRTZ
délégué à la prospective budgétaire
et à la dématérialisation de la pro-
cédure comptable et budgétaire



WALBACH
André BEYER
délégué au système
d'information géographique



NIEDERMORSCHWIHR

Daniel BERNARD

délégué à la promotion
touristique



ZIMMERBACH

Jacques MULLER

délégué à la lutte contre
la pollution de l'air et des
nuisances sonores



ANDOLSHEIM

Christian REBERT

délégué au suivi et au déve-
loppement de la mutualisation



BISCHWIHR

**Marie-Joseph
HELMINGER**

délégué aux actions de sen-
sibilisation et de prévention
des déchets et aux opérations
pédagogiques afférentes



FORTSCHWIHR

Hélène BAUMERT

déléguée à la fourrière
animale et aux relations avec
les organismes compétents en
la matière



PORTE DU RIED

Bernard GERBER

délégué aux énergies et au
Plan Climat Territorial



PORTE DU RIED

Bernard DIRNINGER

délégué à la communication



MUNTZENHEIM

Marc BOUCHÉ

délégué à la gestion et au
développement des pistes
cyclables d'intérêt commu-
nautaire, et aux nouvelles
mobilités telles que le co-
voiturage, auto partage,
les Parking+Relais, les véhi-
cules électriques



WICKERSCHWIHR

Bernard SACQUÉPÉE

délégué à la présidence
de la Commission d'appel
d'offres (CAO) et à la prési-
dence de la Commission de
délégation de service public
(CDSP)

ORGANIGRAMME COMMUN

Ville de Colmar et Colmar Agglomération



**MAIRE/
PRÉSIDENT**
Gilbert Meyer

SECRÉTARIAT MAIRE/PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE

- ① Yannick KLEIN - DGS
- ② Joël Munsch - DGAS
- ③ Pierre Rivet - DGST
- ④ Jean-Luc Delacote - DGAS
- ⑤ Claude Chartier - DGAR

SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES
GREFFE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PÔLE ACCUEIL/COORDINATION DE COLMAR
AGGLOMÉRATION
RELATIONS AVEC LES MAIRIES
Jean-Marc VERPILLAT

**PÔLE SÉCURITÉ, COMMUNICATION
ET RELATIONS PUBLIQUES**

② **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ,
DE LA PRÉVENTION ET
DE LA CITOYENNETÉ**

Police municipale

Animations et vie des quartiers

Contrat de ville

CESEC, conseils de quartiers

Conseil municipal junior

Bureau information jeunesse

② **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

② **SERVICE RELATIONS PUBLIQUES**

PÔLE RESSOURCES

⑤ **DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

⑤ **DIRECTION DU BUDGET ET
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Service finances Ville

Service finances CA

⑤ **DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES, JURIDIQUES ET
COMMANDE PUBLIQUE**

Service juridique

Service population

Service commande publique

⑤ **SERVICE INFORMATIQUE**

⑤ **SERVICE SIG - TOPOGRAPHIE**

⑤ **CONTRÔLE DE GESTION
ET AIDE À L'ORGANISATION**

PÔLE ATTRACTIVITÉ

① **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE ET DE LA MOBILITÉ**

Service économie, emploi
et enseignement supérieur

Service transports et mobilité

Service aménagement

SCOT, PHL, PDU

④ **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE, DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DU GRAND PAYS**

Grand Pays

Tourisme

Commerce de Centre Ville

Auberge de Jeunesse

Relations internationales

Ville de Colmar

Service commun ou mis à disposition
Ville de Colmar / Colmar Agglomération

Colmar Agglomération



**32 cours Sainte Anne
68000 Colmar**

03 69 99 55 55
contact@agglo-colmar.fr

A photograph of a modern building with large glass windows and doors, surrounded by trees and a paved area. The building has a gabled roof and is partially obscured by trees with yellowing leaves. A bicycle is parked near the entrance. The ground is covered with fallen leaves.

www.agglo-colmar.fr